

Première séance de négociation!

Lors d'une deuxième audience à la CRCT, la direction de l'IHEID et les représentant-e-s des assistant-e-s d'enseignement (avec le syndicat SIT et l'Association ADA) se sont mis d'accord sur un calendrier convenant aux deux parties. Trois séances de négociation sont prévues, le 1er février, le 15 mars et le 27 mars. Chaque délégation y participe avec cinq personnes. La délégation de la direction est composée du directeur des études, du directeur administratif, de la responsable des ressources humaines, de la juriste de l'IHEID et d'une avocate externe. La délégation des assistant-e-s d'enseignement est composée de :

- La secrétaire syndicale du Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs (SIT). Le SIT a été mandaté par ses membres ainsi que par les assistant-e-s d'enseignement lors des Assemblées générales des assistant-e-s d'enseignement du 29 avril, du 3 juin et du 4 novembre 2022 afin de négocier aux côtés de l'Association des Assistant-e-s (ADA) ;
- Les trois représentant-e-s élu-e-s du secrétariat de l'ADA (Andrea Biswas Tortajada, Edouard Zeller et Massimiliano Masini) ;
- Les autres assistant-e-s d'enseignement élu-e-s lors des Assemblées générales des assistant-e-s, afin de participer aux négociations (les délégué-e-s).

Durant la première séance de négociation du 1er février 2023, la délégation des assistant-e-s d'enseignement a pu expliciter les quatre principales demandes dont l'objectif est un contrat permettant de vivre dignement à Genève. Nous considérons qu'il s'agit de demandes raisonnables et qui de plus permettront de préserver l'attractivité des programmes de doctorat de l'Institut, la diversité des profils des assistant-e-s et de prévenir toute inégalité sur la base de la nationalité et du permis, du milieu socio-économique, de l'âge, de la discipline, etc. Ces demandes concernent :

1. Structure du contrat et rémunération :

- Remplacement de la distinction dans la rémunération (bourse + salaire) par un salaire unique afin d'obtenir un accès adéquat au logement et, non pas une protection sociale partielle, mais une protection sociale pleine (dont chômage, cotisations de retraite AVS et LPP, accidents, garde d'enfants, congés maladie et de maternité);
- Augmentation de la rémunération nette afin d'améliorer les conditions de vie précaires des assistant-e-s d'enseignement. La rémunération des assistant-e-s doit leur permettre de vivre dignement à Genève.

2. Taux d'activité :

- Augmentation du taux d'activité afin d'assurer une protection sociale pleine (dont chômage, cotisations de retraite AVS et LPP, accidents, garde d'enfants, congés maladie et de maternité), de refléter la réalité du travail des assistants à l'Institut et dans des institutions comparables, et afin de ne pas créer des inégalités entre les enseignant-e-s d'enseignement et de recherche à l'IHEID.

3. Egalité entre assistant-e-s d'enseignement :

- Application du contrat en cours de négociation à toute personne exerçant des tâches d'assistantat d'enseignement à l'IHEID, y compris les personnes employées pour les ARPs du programme de Master en Études Internationales et de Développement (ex-Capstone). Ceci afin de garantir l'égalité entre les assistant-e-s d'enseignement, mais aussi la qualité de l'enseignement promise aux étudiant-e-s du Master.

N'hésitez pas à vous adresser à ada.president@graduateinstitute.ch ou cbarrelet@sit-syndicat.ch pour toute question ou tout doute!

D'autres éléments doivent encore être discutés dans les prochaines séances de négociations : respect du cahier des charges et de la qui limite à 24 ECTS le nombre maximal annuel de cours pouvant être attribués à chaque assistant-e, mise en application de décisions prises lors de précédentes réunion entre la direction et ADA concernant la diminution des taxes universitaires et des solutions à court terme pour régler les problèmes urgents induit par les contrats de travail actuels (non accès à une place de crèche, à un logement sur le marché genevois, mesures lors de congé maternité et absence pour maladie), et clarification avec l'OCPM de l'autorisation de travailler plus de 15h par semaine.

La délégation des assistant-e-s d'enseignement a demandé des documents notamment liés à l'allocation des fonds publics du DIP.

La délégation de la direction s'est engagée à répondre aux demandes des assistant-e-s d'enseignement dans les trois semaines suivant la première réunion. L'association ADA et le syndicat SIT inviteront les assistant-e-s d'enseignement à une assemblée générale le 6 mars afin de présenter leur réponse et d'en discuter.